

Motion du 16 septembre 2026 de Mmes et MM. Yolanda Martinez, Paule Mangeat, Alexandre Diogo, Yasmine Berrada, Guilhem Kokot, Florian Schweri, Khadidiatou Sene Beck, Ahmed Jama, Emmanuel Deonna, Livia Zbinden, Julia Gosse, Adeline Suter, Rémy Pagani, Brigitte Studer, Charlotte Meierhofer, Louise Kasser Genecand, Simon Gaberell, Matthias Erhardt, Valentin Dujoux, Sara de Maio, Hanumsha Qerkini, Laurence Desarzens, Omar Azzabi, Yasmine Menétrey, Michèle Rouillet, Aurélien Barakat, Yves Herren et Jean-Luc von Arx: «Renforçons Genève en poche, pour une lutte contre le harcèlement de rue».

PROJET DE MOTION

L'application Genève en poche met à disposition de la population un outil permettant aux victimes, aux témoins et aux proches de signaler des situations de harcèlement sexiste et sexuel dans l'espace public directement à la police municipale¹. Lancée le 1^{er} juin 2022, cette fonctionnalité est prise en charge par huit agentes et agents assermentés, formés à l'écoute, qui traitent ces signalements.

Depuis son lancement, environ 150 signalements par année ont été enregistrés en moyenne, avec 169 signalements en 2025. Ces chiffres témoignent de l'utilité du dispositif, mais demeurent modestes au regard de l'ampleur des violences vécues dans l'espace public.

Selon le rapport Iceberg², réalisé par le Bureau de la promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) en juin 2025, 77% des femmes et 85% des personnes LGBTIQ+ interrogées déclarent avoir subi des violences fondées sur le genre, l'orientation affective et sexuelle ou l'identité de genre dans l'espace public. Pourtant, seules cinq personnes sur les 4291 répondantes et répondants de l'étude indiquent avoir utilisé la fonctionnalité de signalement de Genève en poche. Cet écart met en évidence un recours extrêmement limité à un dispositif pourtant spécifiquement conçu pour répondre à ces situations. Ce constat se retrouve également sur le terrain: lors d'une action de prévention menée le 22 août 2026 par l'association We can dance it, en partenariat avec la police municipale, seules quatre des 82 personnes abordées connaissaient l'application Genève en poche.

Le harcèlement de rue ne constitue pas un phénomène isolé. Il s'inscrit dans le continuum des violences sexistes et restreint la liberté des femmes et des personnes LGBTIQ+ de circuler dans l'espace public. Le rapport Iceberg montre qu'il influence les horaires de déplacement, les itinéraires empruntés ainsi que le sentiment de sécurité d'une part importante de la population genevoise, compromettant ainsi l'égalité d'accès à l'espace public.

¹ Rapport d'activité 2025 du Service de la police municipale, <https://www.geneve.ch/document/police-municipale-rapport-activites-2025-3>

² Enquête Iceberg sur les violences sexistes, sexuelles, LGBTIQ+phobes et domestiques, BPEV, 2025: <https://www.ge.ch/document/39722/telecharger>

Le faible nombre de signalements ne reflète pas l'ampleur des violences, révélant cependant un phénomène bien connu des politiques publiques: le non-recours. Celui-ci désigne la situation dans laquelle une personne ne mobilise pas un droit, une prestation ou un service public auquel elle pourrait pourtant accéder. Appliqué à la prévention des violences, il interroge l'effectivité même des dispositifs existants. Lorsqu'un outil de signalement demeure peu utilisé malgré l'importance des violences auxquelles il est destiné à répondre, il convient de s'interroger sur sa visibilité, son accessibilité, la confiance qu'il inspire ainsi que son appropriation par les personnes concernées.

Le programme de législature de la Ville prévoit un plan d'action «Zéro sexisme dans ma ville, 2025-2030»¹ dont l'ambition est de construire une ville inclusive, égalitaire et sûre, en renforçant notamment la prévention des violences sexistes et sexuelles. L'application «Genève en poche» constitue l'un des dispositifs municipaux pouvant contribuer à cet objectif. Il convient dès lors de renforcer son effectivité en améliorant sa visibilité, en développant une stratégie de communication ciblée, en facilitant la compréhension de son fonctionnement et en renforçant la confiance dans le traitement des signalements. Il convient également de mieux faire connaître les ressources disponibles contre le harcèlement de rue, tant aux victimes, aux témoins et aux proches qu'aux personnes susceptibles d'avoir commis des violences.

La Ville de Genève dispose donc déjà d'un outil de signalement pertinent. L'enjeu n'est pas de créer un nouveau dispositif, mais de permettre à celui qui existe d'atteindre pleinement son objectif. L'écart entre l'ampleur des violences constatées et le recours au dispositif met ainsi en évidence un problème d'effectivité auquel il appartient au Conseil administratif de remédier.

Considérant:

- que la Ville de Genève fait de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la lutte contre les discriminations ainsi que de la sécurité dans l'espace public des priorités de son action publique, conformément à son programme de législature²;
- que le Diagnostic local de sécurité 2023³ (Département des institutions et du numérique) confirme que le harcèlement de rue demeure une réalité importante sur le territoire municipal et constitue une cause d'insécurité, en particulier pour les femmes, et recommande d'améliorer ses prestations contre cette problématique;
- que le rapport Iceberg (2025) met en évidence l'ampleur des violences fondées sur le genre ainsi qu'un phénomène massif de non-recours aux prestations et dispositifs existants, notamment en raison de leur méconnaissance, de la banalisation des violences et de la crainte de leurs conséquences;

¹ Plan d'action «Objectif zéro sexisme dans ma ville», 2025-2030, <https://www.geneve.ch/sites/default/files/2026-05/plan-d-action-objectif%20zéro-sexisme-2025-2030.pdf>

² Promotion de l'égalité entre femmes et hommes en ville de Genève, stratégie municipale 2020-2030, <https://www.geneve.ch/document/promotion-egalite-entre-hommes-femmes-strategie-egalite-2020-2030>

³ DLS 2023, <https://www.ge.ch/document/33225/telecharger>
(liens consultés le 17 septembre 2026)

- que l'application Genève en poche met à disposition un outil municipal permettant de signaler les violences sexistes, sexuelles et LGBTIQ+phobes dont le recours demeure très limité au regard de l'ampleur du phénomène;
- qu'un dispositif public ne peut atteindre pleinement ses objectifs que s'il est connu, accessible et compris et qu'il inspire suffisamment confiance aux personnes auxquelles il est destiné;
- que renforcer la visibilité, l'accessibilité et la compréhension du dispositif municipal contribue à réduire le non-recours, à améliorer la prévention des violences et l'orientation des victimes, des témoins et de leurs proches;
- que la communication publique constitue un levier essentiel pour renforcer l'efficacité des politiques publiques de prévention des violences,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à examiner les éventuels freins au recours au dispositif de signalement des violences, accessible via l'application Genève en poche, notamment en matière d'accessibilité, de compréhension, de confiance, de confidentialité et d'expérience utilisateur;
- à élaborer une stratégie municipale visant à réduire le non-recours au dispositif, en définissant des objectifs mesurables, un calendrier de mise en œuvre et des indicateurs permettant d'en évaluer les effets;
- à renforcer de manière pérenne la visibilité de l'application Genève en poche et sa fonction de signalement au moyen d'une campagne municipale multicanal accessible et inclusive, en partenariat avec les associations spécialisées, diffusée notamment dans l'espace public et les lieux publics fortement fréquentés;
- à intégrer systématiquement la promotion du dispositif aux principales campagnes et journées municipales de prévention et de mobilisation, notamment autour du 8 mars, du 14 juin, du mois des fiertés et du 25 novembre ainsi qu'à l'occasion des périodes et événements connaissant une forte fréquentation nocturne ou festive dans l'espace public;
- à développer la communication autour du fonctionnement concret du dispositif auprès de la population genevoise, en expliquant de manière simple et accessible le traitement d'un signalement, dans quels cas un suivi peut être proposé, comment sont traitées les données personnelles et quelles suites sont susceptibles d'être données aux signalements;
- à étudier l'intégration, dans l'application Genève en poche, d'un accès simplifié aux ressources d'aide destinées aux victimes, aux témoins, ainsi qu'aux personnes ayant commis des violences et souhaitant entreprendre une démarche de responsabilisation, afin de renforcer le rôle de l'application comme porte d'entrée vers le réseau genevois de prévention et d'accompagnement.